



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du 22 juin 2023

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 15/06/2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 8
Nombre de procuration : 2

SCRUTIN :

POUR : 10

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Thierry FALCONNET
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Jean-François DODET
M. Jean-Claude GIRARD
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir à Mme Céline
Tonot)
M. Pierre PRIBETICH
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)
M. Guillaume RUET

10/10/2023

10/10/2023

NOTICE

NOTICE OF THE BOARD OF DIRECTORS

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

2023

OBJET : AFFAIRES FONCIERES

Saint-Apollinaire – Route de Gray – ZA « Bois Guillaume » – Acquisition d'un terrain

Il est rappelé que l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or procède, à la demande de Dijon métropole, à la maîtrise foncière et au portage des biens compris dans l'« Ecoparc Dijon Bourgogne », au titre du volet thématique « Développement économique ».

A la demande de la métropole, il est proposé d'acquérir un terrain situé face à l'« Ecoparc Dijon Bourgogne », implanté en façade de la route de Gray et compris dans la zone d'activités « Bois Guillaume » à Saint-Apollinaire.

Conformément à l'accord amiable intervenu avec le propriétaire, l'acquisition de ce terrain d'une superficie de 2 680 m², cadastré section ZD n°75, sera réalisée moyennant le montant de 110 000 € HT conforme à l'évaluation des Domaines.

Il est précisé que ce terrain fait l'objet d'une exploitation agricole.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'acquérir** sur Monsieur Yves Personne – 17 rue de l'Église – 21540 Bussy la Pesle, la parcelle de terrain située route de Gray à Saint-Apollinaire, cadastrée section ZD n° 75 de 2 680 m², au titre du volet thématique « Développement économique » ;
- **de dire** que cette acquisition sera traitée par acte notarié et interviendra moyennant le montant de 110 000 € HT, augmenté s'il y a lieu de la TVA au taux en vigueur ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la directrice à signer l'acte de vente.

Signature numérique le 27/06/2023
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 28/06/2023
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL



